



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 29 JANVIER 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-03

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzière (en visio)
Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas (en visio).
Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux.

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours,
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours,

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent Marce

Objet : Modification de l'organigramme du SDIS

Le conseil d'administration,
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,
Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,
Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,
Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche sont créés par l'organe délibérant de l'établissement
Vu le rapport du président du conseil d'administration,
Vu l'organigramme du SDIS de l'Ardèche,

Considérant que, dans le cadre de la nouvelle organisation mise en œuvre au 1^{er} juin 2023, un groupement du pilotage stratégique et de la qualité de vie au service avait été créé avec pour missions principales de :

- conseiller le DDSIS sur les évolutions du SDIS,
- coordonner en transversalité le pilotage et la mise en œuvre des projets structurants,
- évaluer la réalisation des objectifs fixés par la gouvernance,
- assurer le contrôle de gestion de l'établissement public,
- assurer la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Considérant que, le groupement pilotage stratégique et qualité de vie au service ne disposait pas d'un adjoint au chef de groupement et que le besoin de créer une fonction d'adjoint au chef de groupement a été identifié afin de renforcer ce groupement au même titre que les autres.

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 007-280712001-20250129-2025_03-DE

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la modification de l'organigramme

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la modification de l'organigramme.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat

ORGANIGRAMME

Février 2025

